



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi



Position

Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base
(Contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille»)

Voici de quoi il s'agit

Le 18 mai 2014, la Suisse décidera d'une modification constitutionnelle concernant la politique de santé. Il s'agit de renforcer la médecine de famille, qui est un élément important en matière de fourniture des soins médicaux de base au sein du système de santé suisse. Cette modification constitutionnelle a été préparée par le Conseil fédéral et le parlement à titre de contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille». Combiné avec un masterplan intitulé «Médecine de famille et médecine de base», un paquet de mesures destiné à améliorer la position des médecins de famille dans différents domaines (académique, professionnel, financier), ce contre-projet constitue un tout qui satisfait les initiants. Ceux-ci ont par conséquent retiré leur initiative populaire. La votation portera donc uniquement sur le contre-projet.

La position de curafutura

- curafutura salue le renforcement des soins médicaux de base, qui ces dernières décennies se sont développés en Suisse plus lentement que la médecine spécialisée.
- curafutura salue les mesures du Masterplan destinées à apporter des améliorations rapides et concrètes aux conditions-cadre des soins médicaux de base. Ces mesures englobent l'amélioration des conditions de formation et de perfectionnement des médecins de famille ainsi que des adaptations tarifaires dans TARMED.
- curafutura soutient le contre-projet direct intitulé «Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base» élaboré en réponse à l'initiative populaire retirée «Oui à la médecine de famille», celui-ci faisant partie d'une solution de compromis entre les initiants, les milieux spécialisés et le monde politique, et ce même si pour des raisons de systématique légale, curafutura émet des réserves quant à l'ancrage de ces exigences dans la Constitution. Notre association est d'avis qu'une prise en compte au niveau législatif aurait été plus adéquate.

Oui au renforcement des soins médicaux de base

Oui au Masterplan «Médecine de famille»

Oui au contre-projet direct

Berne, mars 2014